



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Seine Maritime

a

**Date de la convocation :**

29/01/2026

**Date d'affichage de la  
convocation :**

30/01/2026

**Nombre de membres  
en exercice :**

21

**Présents :**  
14

**Votants :**  
15

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la Ville de Blangy sur Bresle**

**Procès-Verbal publié le 12 février 2026**

**Séance du Jeudi 5 février 2026**

Le cinq février deux mille vingt-six à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ARNOUX, Maire.

**Présents** : Eric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Denis DUPUIS, David DESENCLOS, Olivier BELIN, Hadrien MARTIN, Sonia CREPIN, Denis PERCHERON, Ludivine AUGER, Martine BOUQUILLON, Patricia COURTY, Gaëlle FAUVEL, Dominique BOULLENGER

**Excusé (s) - Absents (s)** : Kevin PLOUVIER, Claudine GAREST, Olivia COURVALET, Marion DELANCOIS, Alain SENECHAL, Catherine TRAULET

**Absent (s) - excusé (s) représentés** : Sophie MARTIN représentée par Hadrien MARTIN

En conformité des articles L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité** : Gaëlle FAUVEL



Monsieur ARNOUX « je tiens à remercier l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition. Même si on ne pense pas toujours de la même manière, tout le monde est attaché à Blangy et être conseiller municipal, c'est un honneur et vous avez été à la hauteur. Je vous en félicite au nom des Blangeois. Je voulais vous dire ça en introduction. »

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 novembre 2025
- 2- Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget Prévisionnel
- 3- Convention fourrière 2026 "Oisemont"
- 4- Charte pour un accueil de loisir inclusif
- 5- Demande de subvention rénovation des sols et peintures "Groupement scolaire Fréchon"
- 6- Actualisation des indemnités à verser aux exposants de la Foire de Printemps 2026
- 7- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de nommer Gaëlle FAUVEL, secrétaire de séance. Le conseil n'émet pas d'objection.

### **1- Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation

#### **Résultat du vote :**

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **2- Finances**

#### **A - Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget Prévisionnel - Délibération n°DE\_001\_2026**

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette ;

Vu l'article L1612-1 du CGCT ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2025 aux chapitres 20, 21 et 23 qui s'élèvent à **1 607 845,79 € (Hors restes à réaliser) ;**

Monsieur ARNOUX « Les 1 607 845 € sont vraiment les investissements réalisés en 2025. A cela, il faudra ajouter les 410 000, de mémoire, de remboursement de capital. Donc vous avez un tableau qui propose une répartition sur ces 1 607 000 €, il est proposé de prévoir en crédit en section d'investissement avant le vote du budget, un montant correspondant à 25 % ».

Considérant l'Etat des restes à réaliser au titre de l'année 2025 ;



| Chapitres | Prévu          | 25%          | Répartition par article                    | Montant      |
|-----------|----------------|--------------|--------------------------------------------|--------------|
| 21        | 796 640.46 €   | 199 160.12 € | 2116 - Cimetières                          | 10 000.00 €  |
|           |                |              | 21828 - Matériel de transport              | 25 000.00 €  |
|           |                |              | 21838 - Matériel de bureau et informatique | 5 000.00 €   |
|           |                |              | 2128 - aménagement terrains sportifs       | 5 000.00 €   |
|           |                |              | 2152 - Travaux de voiries                  | 61 000.00 €  |
|           |                |              | 2181 - Instalaltions générales, agencement | 20 000.00 €  |
|           |                |              | 2188 - Autres immo corporelles             | 77 660.12 €  |
|           |                |              | 21318 - Autres bâtiments publics           | 3 000.00 €   |
|           |                |              | 21557 - outillages                         | 1 500.00 €   |
| 23        | 811 205.33 €   | 202 801.33 € | 2313 - Constructions                       | 166 000.00 € |
|           |                |              | 2315 - Installations et mat.techniques     | 27 801.33 €  |
| TOTAL     | 1 607 845.79 € | 401 961.45 € |                                            | 401 961.45 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements aux chapitres 21 et 23 avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2025.
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et ce qui y a trait.

*Monsieur ARNOUX « Ce n'est pas parce qu'on le prévoit qu'on va le faire ; si on a une urgence, on pourra d'ici le 15 mars, on pourra réaliser les travaux. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce clair pour tout le monde ? ».*

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

## **B - Convention Fourrière 2026 - Délibération n°DE\_002\_2026**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour renouveler la convention avec "Oisemont Protection Animale " pour l'année 2026.

Le tarif pour l'année 2026 est de 1€/l'habitant, pour mémoire le tarif était de 1€/ l'habitant en 2025.

*Monsieur ARNOUX « Quelle a été l'activité du Centre de Oisemont en 2025 ? Entrée des chiens : 48 chiens errants, 36 ont retrouvé leur propriétaire, 31 abandons, 6 retirés pour maltraitements. Entrée des "cats" : 85 chats errants, beaucoup de chatons, 2 ont retrouvés leur propriétaire, 4 abandons, 11 retirés pour maltraitance, scandaleux ! Animaux adoptés (donc sorties) : 39 chiens, 78 chats. Animaux décédés : 1 chien, 4 chats. Donc c'est le rapport d'activité en chiffres, ça nous rend bien service, on trouve des chiens et chats errants, quand même, faut le savoir ».*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- renouvelle la convention "Oisemont Protection Animale " pour l'année 2026,
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les actes afférents et ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur ARNOUX « On aime les animaux à Blangy. ».

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### C - Charte inclusion - Délibération n°DE\_003\_2026

Monsieur ARNOUX : « Ce sujet me tient particulièrement à cœur, parce qu'on n'a peut-être pas très bien communiqué, je veux bien l'entendre. Mais la commune a fait son maximum pour accueillir les enfants qui ont je dirai des soucis. Je vais vous lire la charte : Les accueils de loisirs (périscolaires, extrascolaires, séjours de vacances...) sont des lieux collectifs où le vivre ensemble et la diversité participent à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Cette charte destinée aux enfants, aux jeunes et à leur famille est un outil fédérateur pour coconstruire un accueil adapté. Elle vise à partager de bonnes pratiques fondées sur des valeurs communes. Cette charte permet de valoriser le droit de tout enfant, de jouer, de vivre, de grandir avec les autres, sur l'ensemble des temps qui rythment sa vie, quels que soient ses besoins spécifiques (situation de handicap, maladies chroniques ...). La charte s'inscrit dans le cadre de : La loi du 11 février 2005 visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie. La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Guide à l'attention des organisateurs et de leur équipe d'animation « Recommandation pour l'accueil de mineurs en situation de handicap en accueil collectif de mineurs », février 2022, Direction de la jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. La charte conçoit donc l'inclusion comme un processus qui ouvre droit à la singularité, à la différence et à la participation sociale. Et ça il me semble que ce sont des valeurs qui nous rassemblent tous. Le Projet d'Accueil : La démarche inclusive est l'affaire de tous, une approche globale et partagée est essentielle pour son bon déroulement. La famille, les loisirs et accueils éducatifs, la scolarité, les soins et l'accompagnement, les partenaires ressources, l'accès aux droits et aux services. Les organisateurs d'accueil de loisirs sont soumis à une réglementation spécifique et sont garants de la sécurité physique, morale et affective des mineurs. Dans l'intérêt de l'enfant et, pour faciliter son accueil il est essentiel de communiquer les informations de santé et ou médicales contribuant au bon déroulement de l'accueil. Les responsables des structures s'assurent du respect de la confidentialité des informations transmises. Je répète, les responsables des structures s'assurent du respect de la confidentialité des informations transmises ! Et c'est peut-être pour ça qu'on ne communique pas. Dans une logique de coéducation, l'accueil se construit sur un travail réfléchi en équipe et partagé avec : L'enfant, acteur de son projet de loisirs. La famille, principale éducatrice de l'enfant, par son expérience et ses conseils pratiques apporte une bonne connaissance de l'enfant et du jeune ; Les partenaires et ressources externes, mobilisés selon les besoins, permettent une approche globale et une continuité éducative dans le parcours de l'enfant. Il y a des modalités d'Accueil : Avant la venue, les familles et les organisateurs se rencontrent afin de connaître les besoins de l'enfant et y adapter lesquels. Pendant, il s'agit de maintenir la communication et de veiller au ressenti de l'enfant et après échanger sur le bon déroulement de l'accueil. Cette charte, elle est signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, l'Association Départementale des maires de Seine-Maritime, le Pôle Ressources Handicap 76, la Coordination Handicap de Normandie, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Seine-Maritime. Alors peut-être que certaines personnes ne sont pas au courant de tout ce qui se fait dans la commune, mais avant de lancer des idées, il est bon de se renseigner. Suite à la crise sanitaire de 2020, le pôle petite enfance, enfance et jeunesse et ses équipes éducatives ont observé l'arrivée de publics en difficulté croissante (sociale, familiale...) et plus particulièrement des publics dits porteurs de handicaps (Reconnus ou non, suivi par le CAMSP). Face à ce



constat, la direction du pôle enfance jeunesse, avec l'accord du conseil municipal a souhaité prioriser cette thématique partagée sur l'ensemble de ses structures municipales en s'appuyant sur le renouvellement de son projet éducatif et la mise en place du Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime (PRH76) en 2021. Après une sensibilisation de trois jours pour l'ensemble des agents œuvrant auprès des enfants de 3 à 11 ans sur le temps périscolaire en 2022, le pôle a développé une série d'actions à savoir : Formation continue des animateurs sur la thématique du Handicap, intégration de la notion d'inclusion dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs, renforcement du lien avec le CMPP, le CAMSP via les rencontres avec les familles, réaménagement des locaux au travers d'espaces thématiques et adaptés au Groupement scolaire, réorganisation des temps d'activités en tenant compte des besoins spécifiques des enfants, création d'outils pédagogiques (tableau des émotions, carnet d'expression...), lancement d'un collectif territorial en partenariat avec les accueils de loisirs avoisinantes, le PRH76, la CAF et la MSA. Le collectif intercommunal qui n'est pas sous l'égide de l'intercommunalité regroupe la Maison des Jeunes et l'Accueil de Loisirs de Blangy, le centre de loisirs d'Aumale, le centre de loisirs de Foucarmont, le centre de loisirs Rieux via le centre social Pastel et à travailler avec les partenaires dont je vous ai parlé auquel j'ajouterai la MSA, la CAF et jeunesse et sport. En 2025, ce travail a permis l'accueil de 13 enfants et jeunes à besoins spécifiques. A titre d'exemple, le nombre d'heures au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire est passé de 396 heures en 2024 à 748 heures en 2025. La DRAJES, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et le Pôle Ressources Handicap ont donc proposé à la commune de Blangy sur Bresle de signer la nouvelle charte pour un accueil de loisirs inclusif permettant une valorisation de cette démarche auprès des familles ou des partenaires. On a la chance d'avoir des agents professionnels, des animateurs impliqués et je tenais vraiment ce soir à faire une petite mise au point parce que, ils font un travail extraordinaire, on sait tous que le gouvernement a décidé, les gouvernements successifs ont décidé de développer l'inclusion dans les groupements scolaires, dans tous les centres de loisirs. On connaît le résultat, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de moyen pour accompagner ces enfants et la responsabilité de l'accueil de tous ces enfants d'une polémique d'inclusion repose uniquement sur les épaules des agents communaux. Et quand les agents communaux lisent sur Facebook qu'ils ne font rien, je peux vous dire qu'ils l'ont particulièrement mal pris. Ils n'étaient pas les seuls vous l'avez compris au ton de ma voix, donc voilà ! je voulais ce soir rendre hommage au personnel communal, vous proposez de signer cette convention qui est une forme de reconnaissance du travail fait par le personnel communal, vous dire qu'on est tout aussi préoccupé par apport au handicap des adultes. On ne fait peut-être jamais assez, mais on ne peut pas dire qu'on ne fait rien ! Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? »

Suite à la crise sanitaire de 2020, le pôle petite enfance, enfance et jeunesse et ses équipes éducatives ont observé l'arrivée de publics en difficulté croissante (sociale, familiale...) et plus particulièrement des publics dit porteurs de handicaps (Reconnus ou non, suivi par le CAMSP).

Face à ce constat, la direction du pôle a souhaité prioriser cette thématique partagée sur l'ensemble de ses structures municipales en s'appuyant sur le renouvellement de son projet éducatif et la mise en place du Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime (PRH76) en 2021.

Après une sensibilisation de trois jours pour l'ensemble des agents œuvrant auprès des enfants de 3 à 11 ans sur le temps périscolaire en 2022, le pôle a développé une série d'actions à savoir :

- Formation continue des animateurs sur la thématique du Handicap (TDAH, autisme...)
- Intégration de la notion d'inclusion dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs.
- Renforcement du lien avec le CMPP, le CAMSP via les rencontres avec les familles.
- Réaménagement des locaux au travers d'espaces thématiques et adaptés au Groupement scolaire.
- Réorganisation des temps d'activités en tenant compte des besoins spécifiques des enfants.
- Création d'outils pédagogiques (tableau des émotions, carnet d'expression...)
- Lancement d'un collectif territorial en partenariat avec les accueils de loisirs avoisinantes, le PRH76, la CAF et la MSA.

En 2025, ce travail a permis l'accueil de 13 enfants et jeunes à besoins spécifiques. A titre d'exemple, le nombre d'heures au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire est passé de 396 heures en 2024 à 748 heures en 2025.

La DRAJES, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et le Pôle Ressources Handicap ont donc proposé à la commune de Blangy sur Bresle de signer la nouvelle charte pour un accueil de loisirs inclusif permettant une valorisation de cette démarche auprès des familles ou des partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise à signer la charte pour un accueil de loisirs inclusif

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## D – Plans de financement et demandes de Subventions - Délibération n°DE\_004\_2026

Monsieur le Maire expose que le projet suivant est susceptible de bénéficier de financement et propose donc au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant, afin de déposer les dossiers liés aux demandes de subvention auprès des différents financeurs potentiels.

*Monsieur ARNOUX : « Pour votre information, nous avons communiqué et expliqué aux parents du groupement scolaire, le déroulement du chantier, deuxième tranche de rénovation des sols, du désamiantage et des peintures aux murs. Pour le plan de financement de la deuxième partie, qui représente la plus grosse partie. Les travaux vont commencer là pendant les vacances de février : le désamiantage au sol. Donc tout le bâtiment, la moitié du bâtiment du primaire est rendue hermétique. On va essayer d'enlever toute l'amiante au moins au rez-de-chaussée et peut-être au-dessus. Et après, quand les enfants reviendront, il n'y aura aucun problème normalement, il n'y aura... D'abord, il n'y aura pas de chantier pendant que les enfants sont à l'école. Et après, il y aura des travaux de peinture et de revêtement de sol. Et pour l'autre partie où les enfants sont actuellement, ça sera à partir de cet été. Donc soyez certains que toutes les précautions ont été prises par la Direction Générale des Services et par le Maire. On n'est pas neuneus. »*

### Travaux de rénovation des Sols et des peintures du Groupement scolaire Charles Fréchon (Travaux 2026 Primaire)

**COUT PRÉVISIONNEL PHASE 2 TOTAL HORS TAXES : 405 506.64 €**

| RESSOURCES                                                       | MONTANT<br>(au centime près) | %            | Sollicité                           |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------|-------------------------------------|
| Département 76                                                   | 121 651,99 €                 | 30 %         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etat - DETR                                                      | 121 651,99 €                 | 30 %         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| DSIL                                                             | 81 101.33 €                  | 20%          | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <b>Sous-total - aides publiques</b>                              | <b>324 405.31 €</b>          | <b>80 %</b>  |                                     |
| Autofinancement sur fonds propres                                | 81 101,33 €                  | 20 %         |                                     |
| <b>Sous-total - autofinancement (2)</b>                          | <b>81 101.33 €</b>           | <b>20 %</b>  |                                     |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES<br/>(= coût prévisionnel total H.T.)</b> | <b>405 506,64 €</b>          | <b>100 %</b> |                                     |

*Monsieur ARNOUX : « J'ai bon espoir qu'on ait 60 %. Je ne sais pas si on atteindra les 80 %. Ceux qui seront aux responsabilités, ne pourront qu'être heureux si les 80 % sont atteints ».*



Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

1°) de solliciter toutes les subventions envisageables et notamment de l'Etat au titre de la D.E.T.R., ainsi qu'auprès du Département de la Seine-Maritime, pour la phase 2 des travaux de réhabilitation du groupement scolaire Charles FRECHON présentés ci-dessus.

2°) à déposer le projet exposé ci-dessus, sur les plateformes dédiées.

3°) à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.

*Monsieur ARNOUX : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et après on aura une école toute neuve ! ».*

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**E - Actualisation des indemnités à verser aux exposants lors de la foire agricole de printemps selon la section et la catégorie d'animal exposé – Modification de la délibération n°DE\_019\_2025 - Délibération n°DE\_005\_2026**

*Monsieur ARNOUX : « Non, cette année, il n'y aura pas de vaches à la foire agricole. Non ! A la foire de printemps, il n'y aura pas de vaches. Il n'y en a pas à Paris, je ne vois pas pourquoi il y en aurait chez nous, donc on sera prudents. »*

Dans le cadre de la foire annuelle agricole, différents éleveurs sont invités à exposer leurs animaux.

Par délibération N°DE\_033\_2024, le conseil municipal a fixé les indemnités à verser aux exposants lors de la foire agricole de printemps selon la section et la catégorie d'animal exposé, M. le Maire propose de supprimer la section bovine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise à actualiser l'indemnité d'exposition versée aux éleveurs selon la grille tarifaire ci-dessous,
- donne délégation à M. le Maire pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision.

| SECTION OVINE ET CAPRINE                                                        | Tarif          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Béliers, Boucs, Brebis et chèvres suitées                                       | 15 € / animal  |
| Moutons, brebis, agneaux, agnelles, chèvres et chevreaux (par lot de 3 minimum) | 10 € / le lot  |
| SECTION EQUIDE                                                                  | Tarif / animal |
| Etalons, juments et double poneys                                               | 30 €           |
| Juments suitées                                                                 | 40 €           |
| Poneys et ânes                                                                  | 15 €           |

*Monsieur ARNOUX : « Vive la foire de printemps à Blangy-sur-Bresle ! Je vous remercie »*

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Monsieur ARNOUX : « C'était le dernier point de notre conseil municipal. Encore une fois, je vous remercie de votre présence. Je ne sais pas s'il y a des documents à faire signer aux élus ? Non ? Non, c'est bon. Je vous souhaite à tous une belle campagne. J'ai cru comprendre que nous avons une conseillère municipale aussi qui fait une campagne. Donc une belle campagne à tous, c'est un moment de démocratie important pour les six prochaines années, et Dieu sait que les six prochaines années vont être compliquées. »

### 3 - Informations du conseil municipal et questions diverses

#### A- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal Délibération N°2020\_042

| Item de référence de la délégation consentie : 2° |                  |                                     |
|---------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| DATE de l'ACTE                                    | NUMERO DE L'ACTE | OBJET DE L'ACTE                     |
| 08/12/2025                                        | AM_036_2025      | Tarifs Marché de Noël -MDJ          |
| 15/01/2026                                        | AM_001_2026      | Tarifs boutique Musée du verre 2026 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05



Le Maire  
ERIC ARNOUX

